Secours Populaire Français, comité de Draguignan et de la Dracénie

7 rue des Minimes 83300 Draguignan 04 94 50 71 94 spfdraguignan83@orange.fr

SPop' infos Février 2025 N°26



« Tout ce qui est humain est nôtre »

L'éco-hameau solidaire St François

Nous recevons régulièrement à l'accueil des personnes qui logent dans ce hameau et qui viennent nous voir pour recevoir un colis alimentaire. Et tous nous disent bien vivre dans cette structure. Ce lieu de vie est dédié principalement à des personnes fragilisées sur le plan social, physique, affectif. Inauguré en octobre 2019, l'Éco-Hameau Solidaire Saint-François de Draguignan propose 39 logements sociaux ou de pensions de familles mais surtout un mode de vie inclusif où chacun peut participer à la vie collective et contribuer à l'émergence de liens de solidarité.





Le projet de l'Éco-Hameau Solidaire Saint-François de Draguignan est né de l'opportunité du don de la propriété Erymanthe au diocèse du Var, en vue d'y développer des actions de solidarité. Don effectué par Madame Mireille Chauvin, propriétaire des lieux, décédée en 2024.

Ce projet, initié par l'Union Diaconale du Var est soutenu par un ensemble d'acteurs associatifs parmi lesquels le Secours Catholique et Habitat et Humanisme. Le site, d'une surface d'1,6 hectare, abrite 42 logements en tout : 17 logements sociaux, 22 pensions de

famille, et les logements des responsables. 70 personnes vivent là. L'Éco-Hameau Saint-François de Draguignan est l'un des champs d'action de l'association Fratelli – Union Diaconale du Var.

Les habitants du hameau partagent de nombreuses activités : jardinage, cueillette d'olives, confitures, arts plastiques, expression artistique, chantier solidaire. Des intervenants extérieurs sont régulièrement invités au hameau pour proposer par exemple du théâtre, de la musique.

L'éco-hameau n'est pas un lieu de transition mais d'inclusion. Les logements sont conçus pour pouvoir y loger durablement, même si certains ne sont que de passage après un accident de vie.

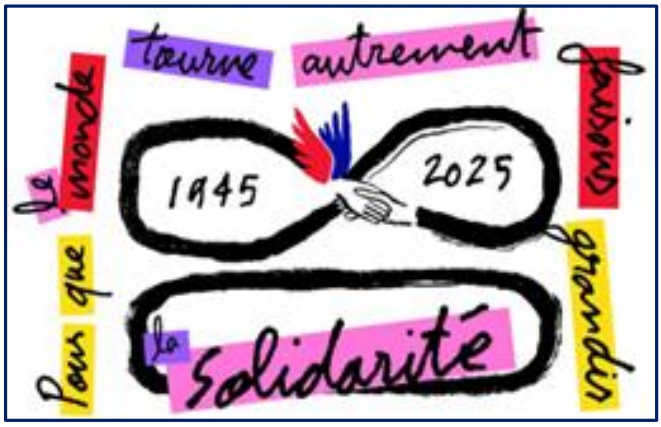
Mireille Chauvin, fondatrice du hameau et petite nièce du général Ferrié, avait déclaré : « Je suis très heureuse de ce qu'est devenu le hameau. Il permet à des gens qui ont besoin de soutien de vivre ensemble une aventure solidaire et sociale. »

Hameau Saint François 188, Chemin de la Calade 83300 DRAGUIGNAN 04.94.85.43.55



Campagne Don'actions 2025

Première campagne de l'année anniversaire des 80 ans de notre association.



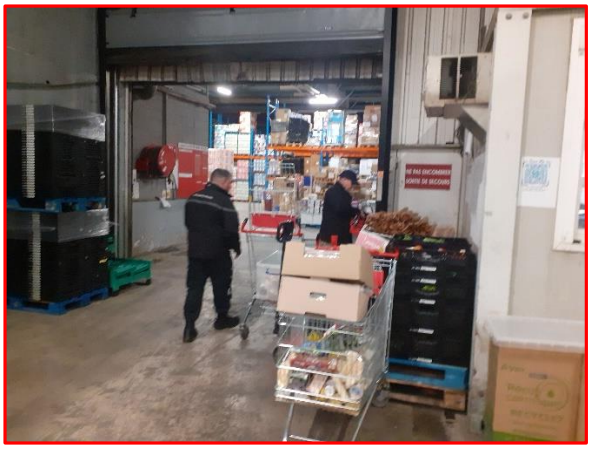
C'est le 18 janvier que les bénévoles du Secours populaire ont démarré la nouvelle édition de la campagne du Don'actions. Comme chaque année depuis 1998, l'association collecte pour elle et pour renforcer ses moyens d'agir. Dans toutes les fédérations, collecteurs, animateurs et bénévoles vont diffuser des tickets de Don'actions et cela jusqu'au 21 mars prochain.

Des bénévoles qui se lèvent tôt

6H45 : rendez-vous au local pour être à 7 heures dans un supermarché de la ville pour une ramasse (ou casse). Il s'agit de récupérer des fruits, des légumes, des aliments dont la date de péremption est proche. Il faut trier avec l'aide d'un employé de la grande surface qui scanne tout ce que nous récupérons pour une déduction fiscale. Les produits trop abîmés sont jetés. Sont également récupérés quelques objets pour la boutique. Un document signé par nos soins atteste de notre opération de récupération. Arrivés dans

notre local, il faut décharger et ranger dans les réfrigérateurs : ce qu'il faut distribuer le jour même, ce qui sera distribué dans la semaine et plus tard.





Ces ramasses ont lieu lundi à 9 H, mercredi à 9H30, jeudi à 7H et à 9H30 grâce à de nombreux bénévoles : Jo L, Thierry, Jean-Marc, Vincent, Alexi, Olivier, Patrick, Didier, Soufiane, Philippe, Eric, Franck, Richard, Annie, Claudine, Didier, Francis, Mykola, Christian, Daniel, Jpaul, Jo B, Alexis.





Hommage à Liliana





La traditionnelle galette des rois qui permet aux bénévoles de se retrouver avait cette année un caractère particulier, puisqu'elle a été l'occasion, sur décision du bureau, de donner à la salle de réunion le nom de Liliana. Francis Bel, très ému, a dévoilé la plaque qui désormais sera placée à l'entrée de la salle de réunion. Le mari de Liliana, présent pour cet hommage, a été très sensible au geste de notre association. Liliana, merci pour tout ton travail accompli, nous ne t'oublions pas.

Francis a par ailleurs félicité les deux services civiques, Alexi et Alexis, complices dans leur investissement pour notre association. Il a aussi remercié l'atelier cuisine, représenté par Jocelyne, qui a réalisé les frangipanes pour le plus grand plaisir des bénévoles.





Un budget à la carte

Vendredi 7 février, à 9H30, les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) du département du Var proposent sous forme de jeu un atelier à nos bénéficiaires : gérer son budget et les priorités quotidiennes afin de traverser le mois sans déséquilibre financier. Elles sont assistées par une étudiante en 3ème année d'assistante de service social, et une étudiante en 2ème année de BTS en économie sociale et familiale.

Dans l'actu

Chaque mois, Catherine nous gratifie de son oeil acéré et documenté sur l'actualité sociale.

L' AES en question

Qu'est-ce donc que cet acronyme inconnu de la plupart d'entre nous ? Il a plusieurs significations, mais celui qui nous concerne au Secours Populaire, dans notre vocation d'accueil des personnes en difficulté et en précarité, c'est celui-ci : « Admission exceptionnelle de séjour. » De quoi s'agit-il ?



C'est une **procédure exceptionnelle de régularisation des étrangers « sans-papiers »** : **depuis décembre 2012**, selon une circulaire du ministre Manuel Valls, un étranger qui n'avait pas obtenu de titre de séjour (donc devenu un « sans-papiers ») **pouvait être régularisé au bout de 3 ans,** principalement dans cinq cas [1]:

1. Être parent **d'enfants scolarisés** en France depuis au moins 3 ans
2. Être le **conjoint d'un étranger en situation régulière**, justifiant d'un titre de séjour
3. Être **un mineur étranger ayant séjourné et étudié** en France pendant au moins deux ans après sa majorité
4. Avoir fait preuve de « **talents exceptionnels** » (sportifs, culturels…). Ou de services exceptionnels rendus à la collectivité (engagement associatif, actes de bravoure…)
5. Justifier **d'un contrat de travail, d'une promesse d'embauche ou d'une activité de travail** d'au moins 24 mois sur les 3 dernières années, attestée par des bulletins de paie ou des chèques emploi service (alors qu'il est en principe interdit à un employeur de faire travailler une personne « sans-papiers »... Kafka n'est pas loin !).

Cette circulaire **assouplissai**t dans une certaine mesure l'accès des migrants à la régularisation, c'est-à-dire à l'obtention d'un titre de séjour définitif ou temporaire.

Elle conservait, comme son nom d'AES l'indique, un **caractère exceptionnel**. Et surtout, elle était **à la discrétion des préfets** qui pouvaient ou non l'appliquer, c'est-à-dire accepter ou refuser de délivrer des cartes de séjour « à titre exceptionnel » et interpréter plus ou moins favorablement les critères. Ce qui n'a pas manqué de créer des **disparités sur le territoire national**, en fonction de la propension des préfets à favoriser ou à restreindre l'application de cette circulaire dans leur département.

Loin d'entrainer une submersion de la France par des « sans-papiers » régularisés, cette mesure a concerné sur une période de 5 ans (de 2019 à 2023) **134 000 personnes**. Une goutte d'eau (pour rester dans la métaphore de la vague) par rapport aux **5,6 millions d'étrangers** recensés à fin 2023 [2] en France (sur une population de 68 millions à la même date, soit **8,2%**).

Si l'on zoome sur les seules **AES au titre du travail** (critères de régularisation dits pour motifs économiques), le nombre de régularisation d'étrangers a concerné au maximum **11 000 personnes par an depuis 2019** (soit 55 000 personnes sur cinq ans).

Or aujourd'hui la France connait une pénurie **de main d'œuvre** et une augmentation des « **métiers en tension** » dans de nombreux secteurs de l'économie : cette situation est caractérisée par des offres d'emplois non pourvues au bout de plusieurs semaines, par exemple dans la santé, la restauration, les aides à domicile, la maintenance, le bâtiment etc.

Dans un tel contexte, on aurait pu penser que les critères « travail » de la circulaire Valls de 2012 seraient élargis pour être conformes aux tensions du marché de l'emploi en 2025. Et que son application s'imposerait aux préfets, au lieu d'être laissée à leur discrétion.

Pourquoi ? Parce que les représentants du patronat eux-mêmes s'inquiètent régulièrement de cette pénurie de main d'œuvre, sur les métiers dits en tension : ainsi, après s'être

[1] Pour plus de précisions consulter la circulaire ici : https://www.gisti.org/IMG/pdf/circ_norintk1229185c.pdf
[2] Statistiques INSEE à consulter ici : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212

longtemps tenu à distance des débats autour du projet de loi sur l'immigration, **le président du Medef, Patrick Martin**, estimait le 19 décembre 2023 [3]**: *« Ce ne sont pas les patrons qui demandent massivement de l'immigration, c'est l'économie »*,** soulignant que *« **d'ici 2050**, nous aurions besoin, sauf à réinventer notre modèle social et notre modèle économique, de **3,9 millions de salariés étrangers** ».*

Il ajoutait : *« On ne s'est pas **interrogé finalement sur ce qui est l'essentiel** : aura-t-on ou non besoin de main-d'œuvre immigrée, bien sûr légale* (…) *à partir de 2036 ? On pense qu'on aura du mal à échapper à ça, comme beaucoup d'autres pays qui ont fait ce choix ».*

Mais ce qui se passe en ce début d'année 2025 annonce rigoureusement l'inverse : une politique migratoire « par le travail » significativement restrictive. En effet le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, a demandé aux préfets, dans une circulaire signée et envoyée le **23 janvier 2025**, de **durcir les conditions de régularisation pour les personnes sans-papiers vivant en France**, actuellement possible par la voie de l'admission exceptionnelle au séjour (AES). Cette circulaire, si elle n'annule pas la circulaire Valls de 2012, en rend les conditions d'application beaucoup plus retreintes.

- **La durée de présence** exigée sur le territoire français (actuellement de 5 ans) est **allongée à 7 ans**
- Les demandes d'AES devront pouvoir justifier d'une **maitrise de la langue française** attestée par un certificat linguistique délivré par un organisme agréé ou par un diplôme français.
- Les dossiers examinés devront comporter **une absence d'OQTF** (obligation de quitter le territoire français) **sur 7 ans[4]**, ce qui exclut les demandeurs d'asile déboutés. Pour mémoire **70% des demandes examinées par l'OFPRA** (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) sont **refusées.**

Cette nouvelle circulaire, loin de faire écho aux alertes et aux demandes du MEDEF lui-même, **durcit l'accès à la régularisation par le travail** des étrangers travaillant en France sans-papiers, et **restreint l'entrée en France de nouveaux migrants souhaitant travailler** dans des secteurs en tension.

Au-delà des faits économiques et des procédures juridiques, c'est à l'intensification d'une **bataille culturelle** que nous assistons en ce début d'année. Cette bataille est relativement récente puisqu'elle **remonte aux années 1970** : auparavant l'immigration pour raison économique était relativement encouragée pour soutenir l'économie française. Après 1970, l'immigration a au contraire fait l'objet de politiques restrictives. Ce **débat est aujourd'hui exacerbé et polarisé** ; il oppose des adversaires aux positions radicales, qui vont de la ligne « *0 immigration* » défendue par des courants d'opinion aux Etats-Unis, en Europe et en France au principe « *No borders* » [5]de certaines collectifs militants pour les droits des migrants ; mais on recense également toutes sortes de positions plus ou moins nuancées autour de ce sujet brûlant.

[3] Interview du 19 décembre 2023 sur Radio classique.
[4] Sauf si un « élément nouveau », postérieur à l'OQTF, est présenté par la personne déboutée.
[5] *No borders* : pas de frontières

Au Secours populaire, nous sommes, que nous le souhaitions ou non, concernés au premier chef par ce débat : **en effet parmi les personnes accueillies, nous recevons beaucoup d'étrangers** ; ils sont soit en situation régulière, soit dans l'attente de l'examen par l'OFPRA de leur dossier de demande d'asile, soit « sans-papiers », contraints à vivre dans la clandestinité.. Mais la plupart n'ont qu'une aspiration : travailler et vivre dignement en France.

Et l'une des actions déployées envers les plus démunis concerne les « migrants-réfugiés » comme le souligne le SPF [6]:

« Chaque jour, des familles, des enfants et personnes isolées quittent leur pays pour survivre, abandonnant tout derrière eux. Ils se retrouvent alors dans une situation de grande précarité. Le Secours populaire se mobilise pour les aider à reconstruire leur vie, d'abord avec une aide d'urgence, puis en les accompagnant dans leur insertion sociale. L'aide déployée par les bénévoles est une réponse à un enjeu historique. »

Nous les accueillons toutes et tous sans distinction, puisque la devise du Secours populaire c'est : *Tout ce qui est humain est nôtre.*

Sources de cet article : INSEE, OFPRA, Le Monde, La Cimade, Mediapart.

[1] A retrouver ici : https://www.secourspopulaire.fr/nos-actions/aide-migrants-refugies/



Mardi 11 février aura lieu la journée de l'épilepsie. Maladie neurologique chronique très ancienne, cette maladie a souvent mauvaise image, notamment à cause des crises avec convulsions et perte de connaissance. L'association Epilepsie France et la ville de Draguignan organisent cette journée pour démystifier la maladie et proposent des stands d'information de 9H à 16H à l'hôtel de ville, rue Cisson.

Egalement au programme : un concert avec le groupe Farolito à 20H30 au Bus, le 11 février, afin de récolter des dons pour des projets (l'an dernier des enfants sont partis en vacances accompagnés par des infirmières).

Une exposition « Vivre avec une épilepsie » du 3 au 17 février dans le hall des Cordeliers à l'hôtel de ville.

Pour infos : www.epilepsie-france.com